



## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

au titre du code de l'environnement

au titre du code forestier

Communes de PRANZAC et VILHONNEUR (16)



### LIVRET 1 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DE CARRIERE

Dossier n°E 19 16 5083 - Décembre 2017



## SOMMAIRE

	Page
<b>1. DENOMINATION ET DROITS DU DEMANDEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. SOCIETE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LOCALISATION DU PROJET ET SUPERFICIE.....</b>	<b>3</b>
<b>3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES .....</b>	<b>5</b>
<b>3.1. NOMENCLATURE .....</b>	<b>5</b>
<b>3.2. PRINCIPALES DONNEES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>7</b>
<b>4. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>9</b>
<b>4.1. HORAIRES .....</b>	<b>9</b>
<b>4.2. TRAVAUX D'EXPLOITATION.....</b>	<b>9</b>
<b>4.3. REMISE EN ETAT .....</b>	<b>11</b>

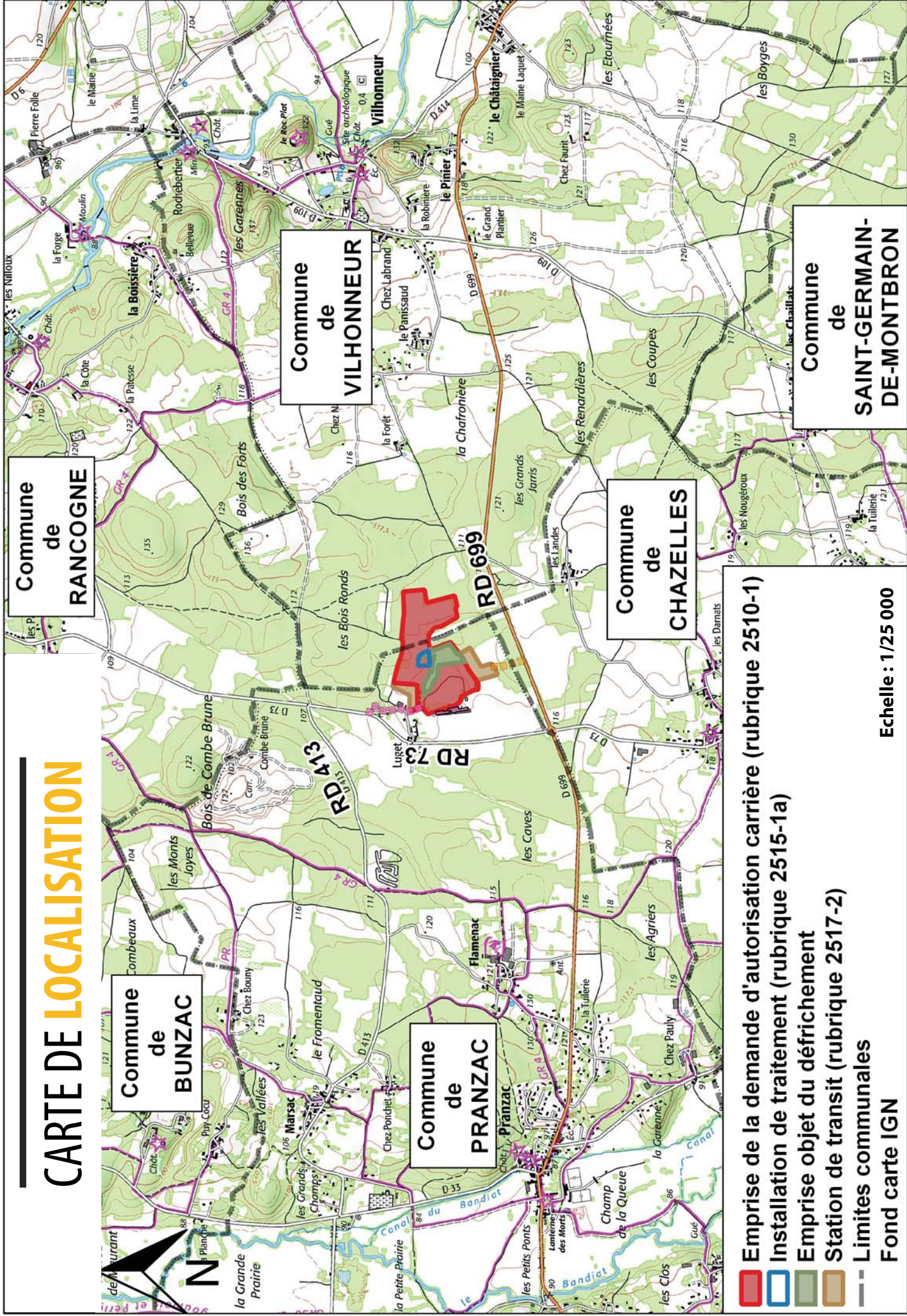
## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nature et volume des activités ICPE.....	5
Tableau 2 : Nature et volume des activités IOTA.....	7
Tableau 3 : Principales données chiffrées du projet .....	7

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation .....	2
Figure 2 : Plan parcellaire.....	4
Figure 3 : Vues sur les activités actuelles de la carrière .....	6
Figure 4 : Plan de phasage global .....	8
Figure 5 : Plan de remise en état.....	10

# CARTE DE LOCALISATION



Commune de  
**VILHONNEUR**







Commune de  
**SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON**

Commune de  
**RANCOGNE**

Commune de  
**CHAZELLES**

Commune de  
**BUNZAC**

Commune de  
**PRANZAC**

-  Emprise de la demande d'autorisation carrière (rubrique 2510-1)
  -  Installation de traitement (rubrique 2515-1a)
  -  Emprise objet du défrichement
  -  Station de transit (rubrique 2517-2)
  -  Limites communales
  -  Fond carte IGN
- Echelle : 1/25 000

## 1. DENOMINATION ET DROITS DU DEMANDEUR

### 1.1. SOCIETE

<u>Nom de la Société</u>	:	Carrières de Luget-Vilhonneur
<u>Forme juridique</u>	:	Société A Responsabilité Limitée (SARL)
<u>Adresse du siège social</u>		Le Luget 16 110 PRANZAC Tél : 05 45 23 12 04
<u>Représentant</u>	:	Bertrand IRIBARREN, gérant de la société

La Société CARRIERES de LUGET-VILHONNEUR est spécialisée dans l'extraction et la découpe de pierre de taille. Elle fait partie de l'entité familiale IRIBARREN, qui exerce ses activités principalement dans les départements de la VIENNE et de la CHARENTE.

### 1.2. NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR

La société détient la maîtrise foncière des terrains concernés par la présente demande par acte de propriété et par contrats de sous-seing privé.

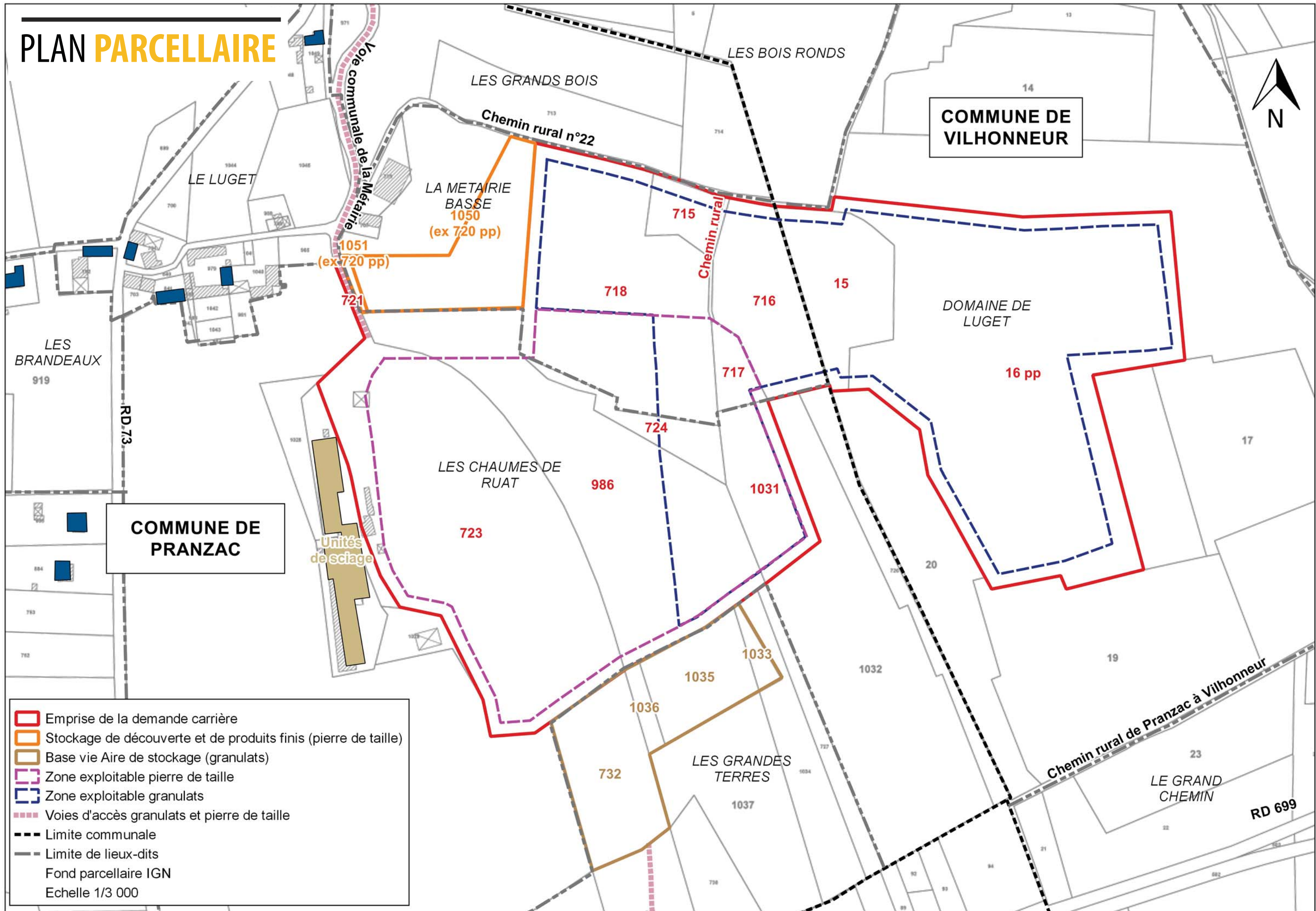
## 2. LOCALISATION DU PROJET ET SUPERFICIE

La société **Carrières de Luget** exploite une carrière de pierres ornementales calcaires sur la commune de Pranzac (16). Parallèlement, la Société Audoin & Fils produit sur ce même site des granulats calcaires pour le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP) à partir des matériaux non commercialisables en pierre de taille. Actuellement, un groupe mobile de concassage et criblage, implanté par campagnes sur le site, permet ainsi de valoriser au mieux les potentialités du gisement.

Le projet consiste en l'extension de la carrière autorisé par l'arrêté préfectoral du 22 mars 1999 et répond à plusieurs objectifs :

- Disposer d'une surface suffisante pour créer les différents paliers nécessaires pour atteindre le gisement de pierre de taille en sécurité et pérenniser l'exploitation ;
- Poursuivre la valorisation des matériaux non commercialisables en pierre de taille (découverte et rebuts) en granulats calcaires pour le BTP ;
- Exploiter pour la production de granulats la partie du gisement calcaire présente dans le secteur Est de l'emprise, dont les caractéristiques ne conviennent pas à la production de pierres ornementales.

# PLAN PARCELLAIRE



Après extension, la superficie de la carrière sera de 18,4 ha environ, dont 11,4 ha sur la commune de PRANZAC et 7 ha sur celle de VILHONNEUR. La superficie exploitable est de 12,1 ha environ.

Dans les premiers temps, la production de granulats sera réalisée comme actuellement au moyen d'un groupe mobile de concassage-criblage. Ensuite, une installation primaire fixe composée d'un scalpeur et d'un concasseur sera installée et couplée avec l'installation mobile.

Il est prévu d'augmenter la production en exploitant ce site selon les cadences moyennes suivantes :

- 20 000 tonnes/an de blocs pour la pierre de taille (production maximale de 25 000 t/an) ;
- 180 000 tonnes/an de produits commercialisables pour les granulats (production maximale de 220 000 t/an), dont 60 000 tonnes/an correspondent aux rebuts d'exploitation de la pierre de taille.

Compte tenu du volume de gisement théoriquement disponible, la durée d'autorisation demandée est de 30 ans.

Une partie des terrains de l'extension est boisée et nécessite une demande de défrichement (2,17 ha environ) intégrée dans ce dossier.

Par ailleurs, le projet prévoit deux zones de stockage de matériaux représentant une surface totale de 2,6 ha environ et l'accueil de matériaux inertes extérieurs afin de permettre le remblayage d'une partie de la carrière. La cadence des apports sera de l'ordre de 3 000 m<sup>3</sup>/an (4 500 tonnes/an).

## 3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

### 3.1. NOMENCLATURE

L'activité d'exploitation de carrière et de concassage criblage relève du régime d'autorisation pour les rubriques 2510-1 et 2515-1a de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du code de l'environnement. Les zones de stockage sont soumises à enregistrement au titre de la rubrique 2517-2.

Rubrique	Intitulé	Positionnement du projet
2510-1	Exploitation de carrière (autorisation)	<b>Autorisation</b>
2515-1a	Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	<b>Autorisation</b> Installation de concassage-criblage d'une puissance totale maximale de 600 kW
2517-2	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes	<b>Enregistrement</b> Zones de stockage de 2,6 ha

Tableau 1 : Nature et volume des activités ICPE

Le projet d'extension de la carrière nécessite une **autorisation de défrichement, sur 2,17 ha.**



Vue générale de la carrière depuis la bordure Ouest



Une des rouilleuses utilisée pour l'extraction de la pierre



Le sciage de blocs au niveau des ateliers



La partie Est de la carrière, actuellement occupée par un stock de matériaux en attente de concassage

Figure 3 : Vues sur les activités actuelles de la carrière



Deux rubriques de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) relevant de la Loi sur l'eau sont concernées.

Rubrique	Intitulé	Positionnement du projet
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	<b>Déclaration</b> Forage déjà en place et réalisation de 2 piézomètres
1.3.1.0	Ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils (...)	<b>Déclaration</b> Prélèvement dans la nappe depuis un puits existant pour un débit horaire de 6 m <sup>3</sup> /h

Tableau 2 : Nature et volume des activités IOTA

### 3.2. PRINCIPALES DONNEES D'EXPLOITATION

Les principales données chiffrées regroupées dans le tableau ci-après.

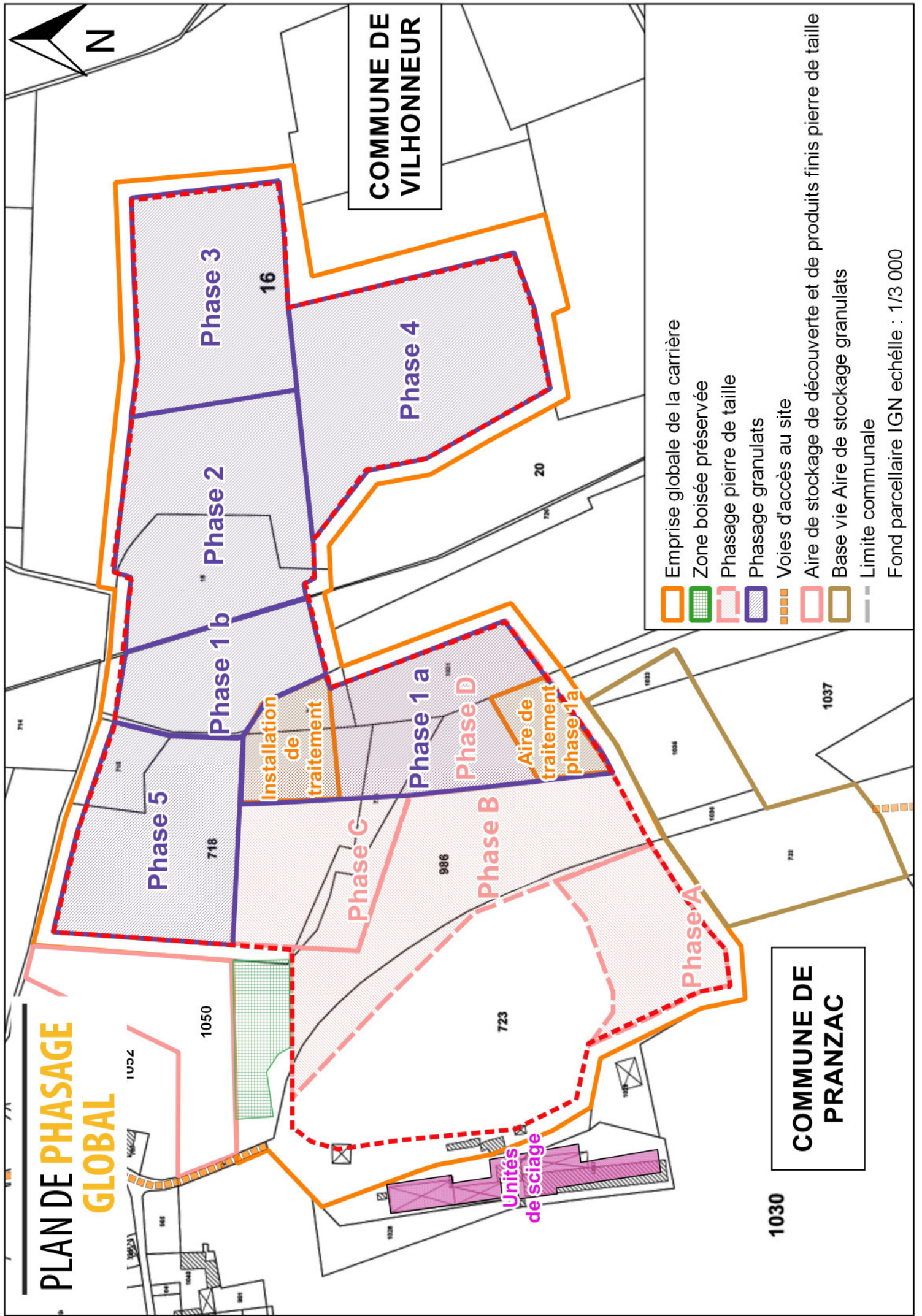
Emprise totale de la carrière	18,4 ha environ	
Surface à extraire	12,1 ha environ	
Surface à décaper	8,67 ha environ	
Volume de découverte	26 000 m <sup>3</sup> environ, dont 9 000 m <sup>3</sup> environ de terre végétale	
Volume de calcaire destiné à la production de pierre de taille	250 000 m <sup>3</sup> environ, soit 600 000 tonnes	
Volume de calcaire destiné à la production de granulats	2 250 000 m <sup>3</sup> environ, soit 5 400 000 tonnes	Valorisation découverte et rebuts du gisement de pierre de taille : 750 000 m <sup>3</sup> environ, soit 1 800 000 t  Exploitation de la zone Est : 1 500 000 m <sup>3</sup> environ, soit 3 600 000 t
Stériles	288 000 m <sup>3</sup> environ	Stériles issus de la découverte et rebuts du gisement de pierre de taille : 23 600 m <sup>3</sup> environ Stériles issus de l'exploitation de la zone Est : 264 600 m <sup>3</sup> environ

Tableau 3 : Principales données chiffrées du projet

Compte tenu des incertitudes sur les réserves de calcaire effectivement commercialisables en pierre de taille (du fait de l'hétérogénéité du gisement dont il n'est pas possible d'avoir de cartographie précise avant l'exploitation), précisons que le phasage présenté dans le dossier a été établi en tenant compte d'une situation "maximale" en termes de surfaces et de volumes de gisement, de découverte et de stériles, pour assurer les quantités moyennes sus-citées.

La cote minimale d'extraction sera de + 70 m NGF, soit 5 m au-dessus de la cote autorisée par l'arrêté préfectoral du 22 mars 1999.

# PLAN DE PHASAGE GLOBAL



COMMUNE DE  
VILHONNEUR

COMMUNE DE  
PRANZAC

- Emprise globale de la carrière
- Zone boisée préservée
- Phasage pierre de taille
- Phasage granulats
- Voies d'accès au site
- Aire de stockage de découverte et de produits finis pierre de taille
- Base vie Aire de stockage granulats
- Limite communale
- Fond parcellaire IGN échelle : 1/3 000

## 4. DESCRIPTION DU PROJET

### 4.1. HORAIRES

Les horaires de travail sont et seront compris dans la plage 7h-18h en général, 7h-20 h au maximum en cas de travaux spécifiques, du lundi au vendredi sauf jours fériés.

### 4.2. TRAVAUX D'EXPLOITATION

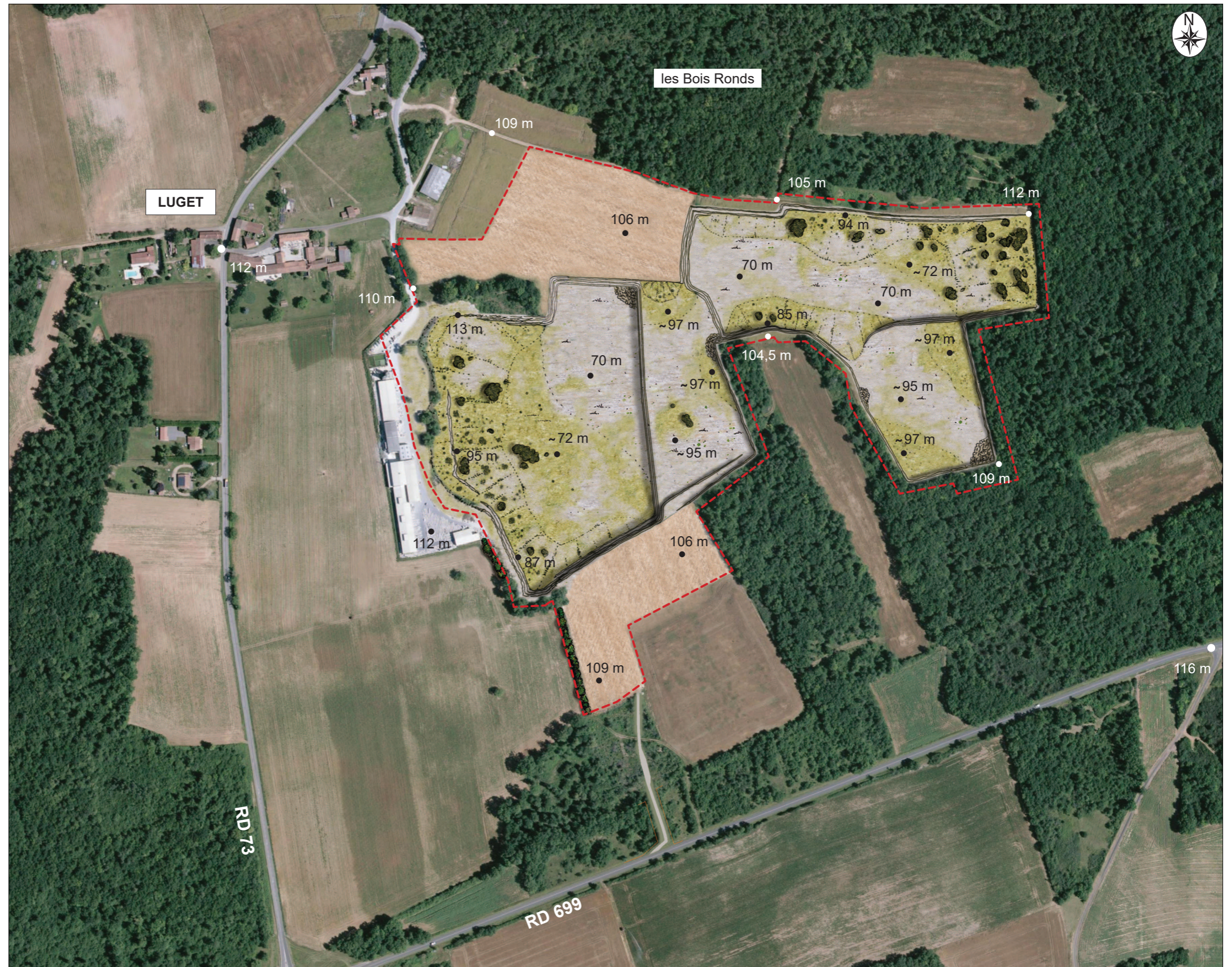
L'exploitation sera réalisée à ciel ouvert, en fosse et hors nappe, selon les opérations suivantes :


- défrichage des terrains boisés ;
- décapage et stockage sélectifs de la découverte sur la zone d'extension ;
- pour la pierre de taille :
  - extraction des bancs de pierre par découpe à la rouilleuse et la haveuse-rouilleuse, sur une hauteur d'une quinzaine de mètres ;
  - reprise des blocs au chargeur sur pneus et acheminement vers l'atelier de sciage ;
  - sciage des blocs et expéditions ;
- pour les granulats :
  - sur la zone d'exploitation de la pierre de taille : extraction du calcaire non valorisable en pierre de taille à l'aide de haveuses-rouilleuses et de rouilleuses et d'une pelle hydraulique ;
  - sur la zone d'extension réservée à la production de granulats : extraction du calcaire à l'explosif, par paliers de 15 m de haut maximum, sur une quarantaine de mètres au total ;
  - reprise à la pelle hydraulique ou au chargeur des matériaux bruts en pied de fronts de taille ;
  - acheminement des matériaux bruts par tombereaux jusqu'à l'aire de traitement ;
  - traitement des matériaux puis stockage en attendant leur évacuation ;
- réaménagement progressif du site à l'aide de la découverte et des stériles du site et de matériaux inertes extérieurs.

La production de granulats sera réalisée par la société Carrières de Luget ou sous-traitée à entreprise spécialisée.

De manière à ce qu'il n'y ait pas d'interférence entre le trafic des camions dédiés à la pierre de taille et celui des granulats, il est prévu de créer une voie d'accès spécifique pour ces derniers. Cette voie permettra aux camions d'accéder à la RD 699 directement par le Sud.

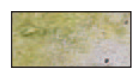
# ÉTAT FINAL



 Périmètre global du site  
(zone carrière et aires de stocks)


112 m ● Points topographiques en m NGF  
(cotes indicatives susceptibles de varier  
en fonction des volumes effectivement  
disponibles)


 Recolonisation lente sur carreau  
minéral

 Revégétalisation spontanée sur  
carreau régalé de remblais

 Front résiduel apparent

 Eboulis

 Talus mixtes : pelouse sur talus  
calcicole, friche herbacée sur talus  
limoneux

 Végétalisation arbustive et  
arborescente spontanée

 Zones restituées à l'agriculture

 Haies arborées

Fond :  
Photo aérienne géoportail 2014

1/4 000

0 100 m

### **4.3. REMISE EN ETAT**

La remise en état du site aura pour objet d'assurer la sécurité des terrains après exploitation et leur réintégration dans l'environnement. Dans la mesure du possible, elle sera faite au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction, à l'aide des matériaux de découverte, des stériles de traitement et des matériaux inertes apportés sur le site.

Les travaux consisteront à taluter l'essentiel des fronts. Certains d'entre eux seront laissés bruts afin de permettre l'installation d'oiseaux nicheurs inféodés aux parois verticales.

Environ 4 ha seront restitués à l'activité agricole après la fin de l'exploitation du site. Une partie du carreau sera laissée brute pour favoriser le développement d'une végétation calcicole à terme.